



**HAL**  
open science

## Enjeux de l'évaluation et de la certification du bien-être animal : le point de vue des parties prenantes

Philippe Prévost, Mickael Benoît, Rabah Bellahsene, Severine Fontaine,  
Patrice Charron

### ► To cite this version:

Philippe Prévost, Mickael Benoît, Rabah Bellahsene, Severine Fontaine, Patrice Charron. Enjeux de l'évaluation et de la certification du bien-être animal : le point de vue des parties prenantes. Innovations Agronomiques, 2023, 87, pp.29-32. 10.17180/ciag-2023-vol87-art03 . hal-04092835

**HAL Id: hal-04092835**

**<https://hal.inrae.fr/hal-04092835>**

Submitted on 9 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## Enjeux de l'évaluation et de la certification du bien-être animal : le point de vue des parties prenantes

Prévost<sup>1</sup> P., Benoit<sup>2</sup> M., Bellahsene<sup>3</sup> R., Fontaine<sup>4</sup> S., Charron<sup>5</sup> P.

<sup>1</sup> Alliance Agreenium, 42, rue Scheffer, 75116 Paris

<sup>2</sup> Eleveur et Coopérative Cooperl

<sup>3</sup> Direction départementale de la protection des populations de l'Ain

<sup>4</sup> Groupe Carrefour

<sup>5</sup> Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)

**Correspondant :** [philippe.prevost@agreenium.fr](mailto:philippe.prevost@agreenium.fr)

L'objectivation de l'évaluation et les démarches de certification du bien-être animal pouvant être un moyen de faire se rencontrer les attentes sociétales et les attentes professionnelles, une table ronde avec les principales parties prenantes du débat actuel a abordé les enjeux pour chacun et ouvert des pistes pour aboutir à des solutions satisfaisantes pour tous.

La présence d'un vétérinaire, Rabah Bellahsene, a tout d'abord permis de rappeler le cadre réglementaire et l'évolution des pratiques à toutes les étapes de la chaîne alimentaire. Le contrôle officiel, qui se fait dans l'objectif précis de faire respecter les obligations réglementaires, a lieu de la fourche à la fourchette, chez l'éleveur, à l'abattoir et sur les lieux de consommation.

Les principaux textes de réglementation sur le sujet sont les articles du code rural suivant :

- « L214-1 : tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce,
- L214-2 : tout homme a le droit de détenir des animaux dans les conditions de l'article L214-1, et de les utiliser dans les conditions prévues à l'article L214-3
- L214-3 : il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ou apprivoisés et détenus en captivité. Des décrets d'application sont prévus pour donner des mesures à assurer la protection des animaux contre les mauvais traitements et les situations abusives, et pour éviter des souffrances lors des manipulations inhérentes aux techniques d'élevage, de parage, de transport et d'abattage des animaux ».

Il existe également un décret qui interdit à toute personne qui détient des animaux, à quelque fin que ce soit, de priver les animaux de nourriture et d'abreuvement, de les laisser sans soin, de les maintenir dans un habitat trop exigü ou dans des conditions climatiques non supportables. Il y a toute une liste d'interdictions prévues par les textes et les vétérinaires ont des grilles d'inspection, qui reprend les cinq libertés et adaptées à chacune des espèces. Cela a permis aux vétérinaires d'harmoniser les inspections mais également les suites données aux inspections. Les suites doivent être proportionnées mais surtout effectives. Certaines suites sont d'ordre administratif (ex : mise en demeure) mais en cas de manquement, ce peut être aussi un procès-verbal de constatation et le retrait de la responsabilité des animaux pendant quelque temps, en les confiant provisoirement à une association de protection animale. Ainsi, un des premiers enjeux de l'évaluation du bien-être animal est de faire respecter la loi, et il est important de préciser que la réglementation évolue très régulièrement sur ce sujet. Car s'il y a eu une époque où l'on pouvait accepter à l'abattoir des animaux malades, cette période est révolue depuis la crise de la vache folle.

Le représentant des éleveurs, Mickaël Benoît, éleveur de porcs et administrateur de la coopérative Cooperl (spécialisée en production porcine, 2950 adhérents), a témoigné de l'engagement des éleveurs et de sa coopérative pour l'amélioration progressive du bien-être des animaux, sachant que, d'un côté, la présence des éleveurs au quotidien avec les animaux les mettent à l'écoute du bien-être animal, et de l'autre côté, l'obligation de rentabilité économique est à considérer quand il faut faire évoluer les pratiques d'élevage. Depuis 2017, la coopérative s'est engagée dans une démarche collective d'engagement pour une plus grande prise en compte du bien-être animal dans tous les élevages, qui s'appuie sur des démarches d'évaluation :

- Une première expérience a consisté à mettre en place un outil d'évaluation BEA-DD (Bien-être animal et développement durable), construit en 2017 et réactualisé en 2021. Le but était de faire un état des lieux dans les élevages et de sensibiliser les éleveurs, mais aussi de mettre en avant les bonnes pratiques existantes chez les éleveurs, et enfin de définir un plan individuel de progrès. La démarche et l'outil donnent de la visibilité aux éleveurs, car lorsqu'il faut investir pour améliorer le bien-être animal, c'est souvent un engagement pour environ 20 ans. 2300 audits ont été réalisés au sein de la coopérative, avec un plan de contrôle réalisé par un cabinet extérieur pour s'assurer de la bonne qualité de la démarche collective du groupement.
- La deuxième expérience concerne l'étiquetage, à travers l'association Etiquetage Bien-être animal. Depuis 2020, un référentiel « Bien-être animal Porc » est en cours de construction. C'est un moyen d'information sur les conditions de vie et d'abattage des animaux auprès des consommateurs, mais c'est également un moyen de donner de la visibilité, des orientations aux éleveurs pour leurs choix d'investissements. Car pour l'activité économique des exploitations agricoles, l'anticipation des changements dans les pratiques d'élevage est nécessaire, mais les surcoûts engendrés nécessitent une revalorisation du produit. L'intérêt de la démarche est de mobiliser l'ensemble des maillons de la filière, l'amont avec l'élevage, le transport, la transformation, la distribution, et en plus, les associations de protection animale, les instituts techniques et scientifiques, ainsi que les vétérinaires. Pour aller vers une certification officielle et/ou reconnue, il faut un cadre normé (ex : norme ISO) ou un signe officiel de qualité (ex: label rouge).

Le représentant des acteurs de la distribution alimentaire, Séverine Fontaine (Carrefour), a rendu compte de l'expérience de son entreprise dans la prise en compte du bien-être animal. Dans le cadre de leur filière qualité, les contrôles sont présents depuis 25 ans, effectués par des tiers, du fabricant de l'aliment, en passant par l'élevage et jusqu'à l'abattage.

Ces contrôles ont plusieurs objectifs :

- Se rassurer en tant qu'acheteur pour pouvoir rassurer les clients, en garantissant la qualité des produits ;
- Rassurer les actionnaires qui demandent désormais des garanties sur le bien-être animal.

Pour prouver l'engagement de l'entreprise et les actions sur le terrain, au-delà des intentions, il faut avoir un ensemble d'informations enregistrées à montrer. Les contrôles se sont accélérés ces dernières années, d'abord à l'abattoir, en partenariat avec l'OEBEA, qui a formé différents auditeurs, et tous les abattoirs clients de Carrefour sont désormais audités sur le bien-être animal. En particulier, la mise en place de vidéos contrôle, reconnue comme un effort de transparence par le client, a été généralisée. Les contrôles se sont accrus également dans le transport et dans les centres d'allotement, et différents outils se sont également mis en place pour les élevages.

Ainsi, en dehors des aspects réglementaires qui sont bien évidemment pris en compte par Carrefour, des exigences supplémentaires ont été ajoutées dans les cahiers des charges, et étant adhérent à l'AEBEA, cela a permis de mettre en place un étiquetage, avec un nombre de points de contrôle important (230 points de contrôle pour le poulet), et une augmentation de leur fréquence puisque tous les acteurs sont audités chaque année.

La co-construction est une démarche essentielle dans le bien-être animal, car c'est un sujet pour lequel les points de vue sont très différents, et la recherche d'un consensus doit passer par la compréhension tant des mots utilisés que des actions menées. Et par ailleurs, il faut être très précis car les auditeurs ont besoin de mesurer des éléments factuels. Ces grilles ont permis de donner une vision partagée à l'ensemble des acteurs et de responsabiliser chacune des parties prenantes. L'étiquetage avec les niveaux A, B et C permet d'informer le consommateur, car il est souvent perdu par les informations sur les emballages. Et enfin, ce qui est très important est la revalorisation du travail des éleveurs, car il y a toujours beaucoup d'agribashing, alors que le travail des éleveurs est très souvent bien fait.

Tout ce qui est réalisé actuellement dans les interprofessions intéresse l'entreprise Carrefour, comme les outils d'évaluation (Boviwell par exemple), mais Carrefour continue à développer d'autres outils, comme la blockchain, où tout le résultat des audits sera en transparence.

Enfin, le représentant des consommateurs, Patrice Charron (CNAFAL, Conseil national des associations familiales laïques), après avoir rappelé que les sujets comme le bien-être animal, l'environnement, l'adaptation au changement climatique, font partie des points d'actualité pour leur association, considère que le plus important aujourd'hui est de prendre en compte toute la filière et dans toutes ses dimensions :

- Dans l'élevage, il y a bien sûr le bâtiment, mais on a oublié de parler de l'aliment, des produits médicamenteux,
- Pour l'abattage, le CNAFAL est favorable à l'étourdissement,
- Pour le transport, il y a certes le transport jusqu'à l'abattoir, mais il y a ensuite le transport de la viande, en particulier à l'export,
- Et pour la commercialisation, le CNAFAL est tout à fait favorable à mettre en avant les critères de bien-être animal.

Par ailleurs, les signes officiels de qualité, qui ne concernent pas en premier le bien-être animal, doivent intégrer les critères de bien-être animal. Mais renforcer les exigences en matière de bien-être animal a un coût, et cela suppose de revaloriser le travail de l'éleveur, car le savoir-faire du monde agricole est important en France, et donc d'accepter l'idée de payer un peu plus les produits animaux qui ont pris en compte des exigences plus élevées de bien-être animal. Cela pose le problème majeur de l'accès aux produits de qualité pour les foyers pauvres, l'alimentation étant devenue, pour beaucoup de foyers, une variable d'ajustement, entre le logement, la voiture, les voyages, les abonnements, qui sont souvent prioritaires ...

Un autre point important pour les consommateurs porte sur les contrôles, car l'Etat rend responsables les entreprises pour les aspects sanitaires mais le nombre de contrôleurs publics ayant fortement diminué, on peut s'inquiéter de la surveillance de la qualité des produits animaux. Et surtout, on a oublié le rôle de conseil que peuvent jouer les fonctionnaires. Il faut aller vers un contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau beaucoup plus fréquent. Jusqu'à récemment, les problèmes sanitaires arrivaient de l'extérieur (les farines animales, le fipronil, ...) mais désormais, il y a des problèmes réguliers et répétés en France qui nécessiteraient que les contrôles réalisés par les entreprises subissent un contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau par l'Etat plus régulier.

Enfin, la question de la traçabilité est un vrai enjeu pour le consommateur, qui se retrouve face à la complexité de la traçabilité, avec une multitude d'informations. Par exemple, entre les produits bio et HVE, il est souvent difficile de comprendre les différences en terme de traçabilité. La traçabilité se retrouve ainsi exposée dans différents rayonnages du supermarché, et souvent on parle de la traçabilité de

l'animal, et pas forcément du morceau de viande. Il faut concilier traçabilité pour la transparence et information facile à comprendre pour le consommateur.

Les échanges qui ont suivi les interventions ont permis de montrer que faire se rencontrer les attentes professionnelles et les attentes sociétales ne représente plus un défi insurmontable.

D'une part, les éleveurs développent aujourd'hui une approche globale, pour ne pas séparer la santé des animaux, le travail de l'éleveur, l'impact sur l'environnement et l'impact sur la rentabilité économique. Et ils sont aidés par les travaux menés en partenariat entre la recherche, les interprofessions et les éleveurs, qui conduisent à l'élaboration de référentiels d'évaluation du bien-être animal pour permettre un diagnostic de situation et une amélioration continue. Les critères et les indicateurs de bien-être animal sont suffisamment partagés et objectivés pour devenir consensuels, et ce d'autant plus que les consommateurs et les acteurs de la distribution alimentaire sont associés.

D'autre part, la question de la valorisation des produits animaux qui reconnaissent l'importance du bien-être animal dans les pratiques professionnelles fait son chemin, et la certification constituera certainement la prochaine étape après celle de l'objectivation de l'évaluation du bien-être animal.

Enfin, les différentes parties prenantes ont partagé une recommandation pour l'avenir : tout le monde doit être formé à ce qu'est le bien-être animal, aux démarches d'amélioration des pratiques, et à la reconnaissance des pratiques respectueuses du bien-être animal, car les connaissances sur ces différents aspects sont encore très peu acquises !

Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY-NC-ND 3.0)



<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue « Innovations Agronomiques », la date de sa publication, et son URL)